

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 28 octobre 2014

Le 28 octobre 2014, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, André PERON, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Michel LE ROUX, Françoise TROUBOUL, Cédric CAUDEN, Géa MEESTERBERENDS, Hélène LUQUOT, Jean-Paul HARRE, Isabelle HELOU, Christian LE FLOCH, Nathalie BOULBEN.

Absent excusé : Jean-Louis CANTIN

Secrétaire de séance : André PERON

Le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2014 est adopté

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS ET TRAVAUX

Réunion avec ERDF pour présentation des compteurs électriques intelligents de type Linky qui permettront d'effectuer les relevés de consommation et de détecter les pannes à distance. A l'horizon 2016-2017, la commune serait l'une des premières à en être équipée.

Travaux de voiries 2014 : ils se termineront par la pose d'enrobé rue de l'Ecole le 5 ou le 6 novembre, après la mise en place d'une canalisation d'eau pluviale dans la semaine du 27 au 31 octobre.

Les autres tronçons de voirie (VC4, VC9 et VC3) ont été réalisés dans les règles de l'art et semblent donner satisfaction aux usagers.

EAU DU MORBIHAN – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE – EXERCICE 2013

Une compétence obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2012 concernant la production et le transport d'eau potable, regroupant 238 communes pour 586405 habitants

Une compétence optionnelle concernant la distribution d'eau potable regroupant 115 communes pour 193120 Habitants (pour 99032 abonnés°

Tous les détails concernant les opérateurs, le réseau de distribution, la qualité de l'eau et les tarifs figurent sur le site internet www.eaudumorbihan.fr

A l'unanimité, les conseillers municipaux adoptent les rapports.

TRAVAUX DE VOIRIE 2015 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Le conseil autorise le maire à solliciter une subvention auprès du député de la circonscription d'un montant de 4462,50€, correspondant à 10 % du coût global HT (44 625€) des travaux d'amélioration des entrées de bourg côté Querrien et rue de la Mairie. A noter que nous avons bénéficié d'une subvention de 6000 € pour l'aménagement de la place de l'église.

SDEM – CONVENTION DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite au diagnostic pour la rénovation de l'éclairage public établi par le SDEM en 2010, autorisation est donnée au maire de signer une convention avec le SDEM prévoyant de remplacer les luminaires BF (ballons fluos) rue de l'école et rue Marcel Le Strat.

Financement : SDEM : 30% du HT, soit 2100 € ; commune : 70% du HT + TVA, soit 6300 €. Aux termes d'un plan de financement avec le SDEM, c'est Bouygues Energies qui réalisera les travaux.

RYTHMES SCOLAIRES – ORGANISATION DU LUNDI

Le lundi est réservé aux Aides pédagogiques complémentaires (APC), sous la responsabilité de l'équipe enseignante (donc de l'Education Nationale). Les enseignantes à temps partiel ne peuvent assurer les APC toute l'année. Et les jours de TAP sont les mardis, jeudis et vendredi.

La directrice de l'école avait proposé, pour arranger tout le monde, de mettre en place une chorale le lundi de 15H30 à 16H30, mais certains enfants n'aiment pas la chorale.

La seule solution est donc de mettre en place une garderie dès 15h30 le lundi au tarif habituel de 1,30 € (gratuite pour les enfants rentrant en car scolaire).

Le conseil approuve la mise en place de ce dispositif à la rentrée de la Toussaint, avec facturation de la garderie dès la semaine suivante.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux de promotion au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe suite à la réussite de l'examen professionnel par Jean-Yves SCOUARNEC. Après délibération, le taux de promotion est fixé à 100%.

L'avancement de Jean-Yves SCOUARNEC au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe nécessite également la mise à jour du tableau des effectifs à la date du 1^{er} novembre 2014, avec la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette mise à jour est validée par le conseil.

AMENAGEMENT FONCIER – MAITRISE D'OUVRAGE

Après délibération, le conseil a approuvé à l'unanimité la proposition du maire qui consiste à confier la Maitrise d'Ouvrage à la commune dans le cadre d'une procédure d'aménagement foncier sur son territoire.

Cette disposition a été préférée à la création d'une association foncière où la commune ne serait pas en prise directe avec ses dossiers. A noter que ce choix exonère les propriétaires du paiement d'une cotisation à l'hectare.

Lancement d'une procédure d'aménagement foncier

Une enquête publique doit se dérouler du 19 novembre au 20 décembre au cours de laquelle seront présentés les réflexions de la commission communale d'aménagement, ainsi que les modalités et le périmètre pour le réaliser.

Par ailleurs, tous les propriétaires seront informés par écrit des détails de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

Illuminations du bourg

Le bourg sera illuminé, comme chaque année, par 10 traversées de rues. Après négociation, c'est l'entreprise Blachère qui a été retenue, avec une formule de location des équipements sur 3 ans.

Montant du contrat : 3138 € par an. Le précédent contrat était de 3479 € par an, soit un gain de 1023 € pour 3 ans (-10%).

Le conseil confirme son accord au maire pour passer commande sur cette base.

Signalisation place de l'église

Les choix se sont portés sur le maintien en double sens de la rue de la Fontaine, la matérialisation de 2 emplacements de parking et le marquage au sol des zones interdites au stationnement.

Les prochains conseils municipaux sont fixés au 26 Novembre et au 16 Décembre à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.